

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## Modalités de prêt des gobelets « Pays de Sarrebourg, Pays Durable »

Evènementiel : ..... Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Lieu : .....  
de l'évènement  
Emprunteur (raison sociale) : .....  
Représenté par : .....  
Adresse : ..... Code postal ..... Ville .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

### Le PETR du Pays de Sarrebourg :

- Met gratuitement à disposition de l'association :

- \*  **GOBELETS DE 25 CL** réutilisables Ecocup (translucide, logotisé « Pays de Sarrebourg, Pays Durable »)
  - \*  **GOBELETS DE 10 CL** réutilisables Ecocup (translucide, logotisé « Pays de Sarrebourg, Pays Durable »)
- \* Inscrive le nombre souhaité

- Délèguera un lavage « post-manifestation » des gobelets à l'ESAT l'EVENTAIL de Sarrebourg.
- Et facturera à l'emprunteur, un montant de 1€ par gobelet non restitué ou détérioré,

### L'emprunteur s'engage à :

- Limiter les produits jetables sur la manifestation.
- Impliquer directement les convives en mettant en place un **système de consigne de 1€**,
- Informer les convives, qu'il s'agit de gobelets réutilisables consignés (à l'aide de l'affiche fournie),
- Essayer de récupérer la totalité des gobelets à la fin de l'évènement,
- Rembourser les gobelets manquants ou détériorés au Pôle déchets (1€/ gobelet),
- Assurer le **RETOUR DES GOBELETS VIDES ET PRÉLAVÉS (AU PRODUIT VAISSELLE)** ainsi que le **RINCAGE DES CAISSES AU RDV CONVENU**, à l'adresse suivante :

**PETR du Pays de Sarrebourg – Pôle Déchets**  
**Terrasse Normandie - ZAC des Terrasses de la Sarre 57 403 SARREBOURG**  
**Le retrait et le retour du matériel ne pourra pas se faire en dehors de ces plages horaires**

**RDV de mise à disposition : le jeudi date : ...../...../..... après-midi (entre 13h et 17h)**

**RDV de retour : le lundi date : ...../...../..... après-midi (entre 13h et 17h)**

**Pour toute difficulté, prendre rdv au 03.87.03.66.45**

- certifie avoir pris connaissance des modalités de mise à disposition et accepte les conditions de la charte,
- reconnaît que le matériel mentionné a été mis à sa disposition en bon état et s'engage à le restituer à son tour en intégrité et en bon état dans les délais indiqués.

**SI LE NOMBRE DE GOBELETS MANQUANTS EST INFÉRIEUR A 15, LE RÉGLEMENT (1€/ GOBELET) SE FAIT PAR CHEQUE OU EN LIQUIDE AU RETOUR DES GOBELETS.**

Date, tampon et signature	Signature du représentant de l'association	
Le Vice-Président délégué « déchets », Roland KLEIN, 	Lors de l'emprunt	Lors du retour



### SUIVI DE L'OPERATION

	Empruntés	Rendus	MANQUANTS	A FACTURER 1 € / gobelet manquant
GOBELETS 25CL				
GOBELETS CAFE 10CL				